

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 14 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, GILS Bernard, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, PAPINESCHI Véronika, PELTIER Julien, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHOU Xavier, VILA Charlotte, VILA Didier.

Absents excusés : DAVID-RICHELME Suzanne donne procuration à PRÉVOTEAU Gisèle,  
LEFRANCQ Arnaud,  
LOUVEAU Solveig.

Sur proposition de la Présidente, Madame ALEMANY Brigitte est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

Les comptes rendus des Conseils Municipaux du 12 novembre et du 3 décembre sont approuvés.

### **PRÉEMPTIONS**

- Terrain à la ZAC appartenant à VIATERRA.
- Remise + jardins avenue Pasteur appartenant à Mr BOUDON Yves.
- Terrain chemin de la Ginestière appartenant à Mr ZAOUI Alain.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### **PERCEPTION**

Une rencontre avec la député Mme HERIN et quelques maires du Canton a eu lieu récemment au sujet d'une éventuelle fermeture de la Trésorerie de Peyriac à la demande du Maire de Trausse. Une motion de demande de maintien de la perception a été adoptée par le Conseil Municipal.

### **VENTE PARCELLES MR GRÉS**

Monsieur GRES Stéphane a proposé de vendre à la Mairie 2 parcelles de terrain correspondantes à un chemin d'accès privé à Ferrocos ainsi qu'une petite parcelle située en bordure de la voirie du Lotissement Gres. Le Conseil ne donne pas suite à cette proposition.

### **COMMISSION CULTURE**

Une manifestation culturelle proposée par Carcassonne Agglo sera organisée le vendredi 31 mai 2019 par la municipalité et l'Amicale Laïque. Ce « Festival des Arts de la Rue » concerne 3 lieux dans le village : place du Château, place Louis Barthas et le Jardin des Puits. Il y aura 2 spectacles à partir de 18h. Cette animation se terminera vers 20h par un apéritif.

## **CIMETIÈRE**

- Un devis pour le goudronnage en enrobé des 2 allées principales du vieux cimetière a été communiqué : 18 266€. Le Conseil Municipal décide de maintenir cette réfection en bi-couche (6 862€).
- Il reste très peu de places dans le cimetière neuf (2 places) et 2 ou 3 non occupées dans l'ancien cimetière. Une réflexion devra être menée pour un éventuel agrandissement.
- Le contrat de « Services Funéraires » avec l'entreprise ESTALLES est terminé. Une consultation auprès de 2 ou 3 entreprises sera lancée pour mettre en place un nouveau contrat.

## **FIBRE OPTIQUE**

La Mairie a été sollicitée pour l'implantation d'un central du réseau fibre optique sur un terrain communal. Une partie de la parcelle A1611 appartenant à ORANGE située en bordure de la RD11 où est déjà implanté le central téléphonique conviendrait parfaitement. Le Conseil Municipal va demander la cession de ce terrain.

Une réunion d'information avec les élus concernés aura lieu le 4 février à 14h30.

## **AMÉNAGEMENT ESPACE ANCIENNE PISCINE**

Présentation de l'avant-projet réalisé par le cabinet d'architecture CV Architecture. Les Conseillers Municipaux en prendront connaissance et après l'avoir étudié dans sa globalité, une réunion sera programmée pour définir les orientations de cet aménagement.

## **ZÉRO PHYTO – ESPACES VERTS**

L'assiette de subvention éligible pour l'acquisition de matériel « Zéro Phyto » a baissé. Pour finaliser le dossier et recevoir le versement de la subvention, 6 panneaux de communication devront être implantés sur la commune. La personne référente « Zéro Phyto » de Carcassonne Agglo qui collabore avec la commune se charge de clôturer cette opération.

La commission environnement se réunira le 23 janvier à 18h30 pour étudier une proposition de concours de « Villages Fleuris », ainsi que les emplacements et l'achat des vasques de fleurs à prévoir pour 2019 et compléter tous les points qui n'ont pas pu être évoqués à la dernière réunion. La demande de pose d'une vasque rue du Porche par un particulier sera acceptée si son emplacement ne crée aucune gêne sur la voie publique.

La demande de prise d'un arrêté municipal pour interdire l'étendage du linge en façade est refusée.

## **LOGEMENT COMMUNAL**

Un locataire des pavillons de l'ancienne gendarmerie chemin des Pèlerins, demande l'autorisation d'aménager une cheminée à ses frais dans ce logement. Cette demande est acceptée sous certaines conditions. Si ces travaux peuvent se réaliser, ils devront être exécutés par un professionnel et un avenant au bail de location en prévoira les modalités. Une décision sera prise ultérieurement.

## **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 4 FEVRIER à 20h30**